



Echafaudages

**CAHIER DES CHARGES  
RELATIF A L'HABILITATION  
à un dispositif de formation  
à la prévention des risques  
professionnels**

**Dispositions spécifiques  
du dispositif  
Échafaudage roulant – R457**



# Sommaire

1.	INTRODUCTION .....	3
1.1	DISPOSITIONS GENERALES .....	3
1.2	DISPOSITIONS SPECIFIQUES .....	3
2.	SPECIFICITES TECHNICO-PEDAGOGIQUES DU DISPOSITIF ECHAFAUDAGES ROULANTS - R457 .....	3
2.1	CRITERES D'APPRECIATION DES PROGRAMMES .....	4
2.2	CRITERES D'APPRECIATION DES DEROULES PEDAGOGIQUES ET DES EVALUATIONS DES ACQUIS ET DES SAVOIR-FAIRE .....	4
2.3	CRITERES D'APPRECIATION DES FORMULAIRES DE DECLARATION DE LA PLATEFORME PEDAGOGIQUE .....	5
2.4	CRITERES D'APPRECIATION DU MODELE DE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION LORS DE FORMATION HORS PLATEFORME .....	6
3.	DECLARATION D'UNE PLATEFORME PEDAGOGIQUE ECHAFAUDAGES ROULANTS.....	7

## 1. Introduction

Le cahier des charges est destiné aux organismes de formation et/ou aux entreprises qui souhaitent déposer une demande d'habilitation auprès de l'Assurance maladie Risques professionnels/INRS pour dispenser des formations conformément aux prescriptions nationales.

### 1.1 Dispositions générales

Communes à l'ensemble des dispositifs, les dispositions générales précisent :

- La procédure à suivre ;
- Les obligations des entités ;
- Les justificatifs administratifs à produire pour satisfaire aux conditions d'habilitation.

Elles sont décrites dans le document "Cahier des charges relatif à l'habilitation à un dispositif de formation à la prévention des risques professionnels – Dispositions générales".

### 1.2 Dispositions spécifiques

Le présent document précise les dispositions spécifiques au dispositif échafaudages roulants – R457 :

- Les justificatifs technico-pédagogiques à produire par l'entité demandeuse ;
- Pour chaque justificatif, les critères d'appréciation appliqués.

## 2. Spécificités technico-pédagogiques du dispositif échafaudages roulants - R457

Le dispositif échafaudages roulants - R457 est ouvert aux organismes de formation ainsi qu'aux entreprises.

En complément des justificatifs administratifs, la demande d'habilitation devra être **obligatoirement** complétée des justificatifs technico-pédagogiques suivants :

	Pièces à transmettre	Page
1	Programme de la formation portée par le dispositif échafaudages roulants - R457	4
2	Déroulé pédagogique de la formation intégrant l'évaluation des acquis et des savoir-faire	4
3	<ul style="list-style-type: none"><li>- Outil(s) d'évaluation des savoir-faire</li><li>- Modèle de rapport servant à l'évaluation des savoir-faire</li></ul>	5
4	<ul style="list-style-type: none"><li>- Formulaire(s) de déclaration(s) de la(des) plateforme(s) pédagogique(s) renseigné(s)</li><li>- Plan(s) et coupe(s) des locaux incluant la(les) plateforme(s) pédagogique(s)</li><li>- Justificatifs d'achat ou modèle de contrat de location des échafaudages</li><li>- Copie de la notice du fabricant</li></ul>	6
5	<ul style="list-style-type: none"><li>- Modèle de convention de mise à disposition si formation hors plate-forme habilitée</li></ul>	6

## 2.1 Critères d'appréciation des programmes

Les programmes envoyés doivent permettre d'apprécier la conformité des formations au document de référence.

Le programme devra **impérativement** faire figurer les éléments suivants :

- L'intitulé de la formation ;
- Dispositif d'habilitation INRS ;
- Le public cible ;
- Le nombre de stagiaires minimum et maximum par session ;
- Les prérequis nécessaires pour s'inscrire à la formation ;
- La durée de la formation ;
- Les objectifs de la formation ;
- Les contenus ;
- Les modalités d'animation ;
- Les modalités d'évaluation ;
- La répartition du temps de formation entre les parties théoriques et pratiques ;
- Le matériel utilisé (échafaudages : monobloc et à perche)

## 2.2 Critères d'appréciation des déroulés pédagogiques et d'évaluation des acquis et des savoir-faire

Le déroulé pédagogique transmis décrit l'ensemble des séquences pédagogiques.

Le déroulé doit impérativement intégrer clairement les éléments suivants :

- Les compétences développées ;
- Les objectifs pour chaque séquence ;
- Les durées de chaque séquence ;
- Les contenus traités dans chaque séquence ;
- Les méthodes pédagogiques ;
- Les consignes données aux stagiaires pour chaque séquence ;
- Les outils pédagogiques et ressources utilisées pour chaque séquence ;
- Les modalités et critères d'évaluation des objectifs pédagogiques cités ;
- La durée des évaluations ;
- Les modalités de mise en œuvre : travail sur table, exercices pratiques individuels/groupes ;
- Les consignes ;
- Les outils utilisés : Questionnaire à Choix Multiple, Questionnaire à Réponse Courte, Notice, Grille, Modèle de rapport, Tutoprev' BTP ;
- Les critères d'évaluation

Une grille, comprenant l'ensemble des éléments demandés est, à titre indicatif, présentée ci-dessous.

Titre de la formation	Thème de la séquence :								
	Domaines de compétence(s) /compétence(s) développé(es) :								
	Durée de la séquence :								
Objectifs	Contenu	Mise en œuvre			Evaluation(s) des acquis et des savoir-faire				
		Méthode pédagogique	Consignes données aux stagiaires	Outils pédagogiques utilisés	Critères (indicateurs)	Modalités d'évaluation	Outils utilisés	Consignes données aux stagiaires	Durée

La pertinence des choix pédagogiques, la cohérence et l'adaptation des formations en fonction des publics seront des critères particulièrement importants.

L'entité devra fournir son(s) outil(s) d'évaluation des savoir-faire.

L'entité devra également fournir le modèle de rapport de vérification donné au stagiaire dans le cadre de son évaluation (tel que demandé par le document de référence).

Pour rappel :

*A partir d'un modèle de rapport fourni par l'entité, le stagiaire devra réaliser une vérification de mise en service de l'échafaudage.*

*Ce modèle de rapport devra a minima contenir les éléments des Annexes 5 et 6 de la recommandation R457.*

## 2.3 Critères d'appréciation des formulaires de déclaration de la plateforme pédagogique

### Plateforme pédagogique

Pour être recevable, le dossier de demande d'habilitation devra **impérativement** comprendre le formulaire « déclaration de la plateforme pédagogique » rempli, présenté ci-après.

L'objectif du formulaire de déclaration de la plateforme pédagogique est de rattacher la plateforme à la demande d'habilitation.

Chaque ajout de plateforme devra être déclaré via ce formulaire.

Le courrier d'habilitation envoyé à l'entité habilitée fera mention des plateformes habilitées.

Pour ce dispositif, il n'est pas possible d'associer des entités à l'entité habilitée (au sens FORPREV).

La page 1 du formulaire, les plans et les coupes des bâtiments (pour les formations réalisées en intérieur) transmis doivent permettre d'apprécier la compatibilité entre les formations dispensées et les moyens mis en œuvre. Des photos peuvent être transmises.

Ils permettront d'identifier

- La capacité d'accueil des salles de formation, vestiaires ;
- La(les) surface(s) de la(des) plateforme(s) pédagogique(s) ;
- La hauteur sous plafond pour les formations réalisées en intérieur.

### Moyens techniques :

La page 2 du formulaire et les documents associés (justificatifs d'achat ou modèle de contrat de location des échafaudages, copie de la première page de la notice du fabricant) doivent permettre

d'apprécier l'adéquation et la conformité des moyens à mettre en œuvre. Des photos peuvent être transmises.

Ils permettront de justifier :

- La présence de la notice du fabricant ;
- La conformité aux exigences des montages réalisés.

#### **2.4 Critères d'appréciation du modèle de convention de mise à disposition lors de formation hors plateforme**

L'entité devra définir un modèle de convention de mise à disposition décrivant les moyens à mettre en œuvre par son client/partenaire lors d'une formation échafaudages hors de la plateforme déclarée. Ces moyens devront être a minima équivalents aux moyens exigés sur les plates-formes déclarées (cf. point 2.4).

Ce modèle devra permettre de justifier l'adéquation et la conformité des moyens à mettre en œuvre aux formations dispensées (cf. point 2.4).

### 3. Déclaration d'une plateforme pédagogique échafaudages roulants

Raison sociale de l'entité :	
N° FORPREV de la demande :	
Propriété de la plateforme (salle et espace pratique)	<input type="checkbox"/> Plateforme en propre <input type="checkbox"/> Plateforme en location
Adresse de la plateforme :	
Interlocuteur :	
Fonction :	
Téléphone :	
Domaines	<b>Echafaudages roulants</b>

#### **SALLE DE FORMATION**

Surface :		Capacité d'accueil :	
-----------	--	----------------------	--

#### **VESTIAIRES**

Surface :		Capacité d'accueil :	
-----------	--	----------------------	--

Justificatifs à fournir :	<input type="checkbox"/> Plan de masse de la plateforme et/ou photos <input type="checkbox"/> Coupes des locaux (si formation en intérieur) <input type="checkbox"/> Justificatif d'achat ou modèle de contrat de location des échafaudages <input type="checkbox"/> Copie de la 1ère page de la notice du fabricant <input type="checkbox"/> Plans des montages mis en œuvre
---------------------------	---

#### **ESPACE PRATIQUE**

Surface au sol:	<input type="checkbox"/> Intérieur (      m <sup>2</sup> ) – Hauteur sous plafond :      m <input type="checkbox"/> Extérieur (      m <sup>2</sup> ) <input type="checkbox"/> Zone de montage identifiée <input type="checkbox"/> Zone de stockage du matériel identifiée
-----------------	---

### **ÉCHAFAUDAGE ROULANT 1(MONOBLOC):**

	<input type="checkbox"/> Échafaudage en propre <input type="checkbox"/> Échafaudage en location
Spécificité	<input type="checkbox"/> H. mini plancher = 8 m <input type="checkbox"/> H. mini plancher = 4 m
Fabricant	
Modèle	
Hauteur maximale :	Intérieur            m Extérieur            m
	<input type="checkbox"/> Possibilité de positionner les planchers à tous les niveaux des échelles au-delà de 2,50 m.

### **ÉCHAFAUDAGE ROULANT 2 (A PERCHE):**

	<input type="checkbox"/> Échafaudage en propre <input type="checkbox"/> Échafaudage en location
Spécificité	<input type="checkbox"/> H. mini plancher = 8 m <input type="checkbox"/> H. mini plancher = 4 m
Fabricant	
Modèle	
Hauteur maximale :	Intérieur            m Extérieur            m
	<input type="checkbox"/> Possibilité de positionner les planchers à tous les niveaux des échelles au-delà de 2,50 m.

### **MOYENS COMPLÉMENTAIRES**

Équipements de Protection Individuelle	
Outillage	